Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260512-2026_05_08-DE

2026-05-08

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-05-08

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 05 mai 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ

Excusés : Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUAULT

Délibération relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Conformément au 1 de l'article 165Q du code général des impôts (CCI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260512-2026_05_08-DE

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1 er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, proposées 24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants **en nombre double**[1], sur délibération du conseil municipal.

[1] -24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **11** voix pour et **0** voix contre

- **De nommer à la commission communale :**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse		Imposition directe locale
M.	MARSOIN	Jean-Michel	04/10/1959	2, Botidou	22460 Saint-Thélo	TF
Mme.	LE VERGER	Gwenaëlle	24/01/1976	La Lande aux Loups	22461 Saint-Thélo	TF
M.	LE GOFF	Daniel	07/09/1949	Kerdazin	22462 Saint-Thélo	TF
M.	GILLES	Didier	24/04/1966	4, rue Maison des Toiles	22463 Saint-Thélo	TF/ CFE
M.	LE BOUGAULT	Sébastien	24/02/1972	Rozan	22464 Saint-Thélo	TF/ CFE
M.	LE CANT	Claude	02/07/1962	La ville Blanche	22465 Saint-Thélo	TF
M.	LE CANT	Marcel	02/03/1956	Les Fontenelles	22466 Saint-Thélo	TF
Mme.	ROCABOY	Françoise	05/10/1968	6, rue des Minières	22467 Saint-Thélo	TF
M.	DUAULT	bernard	02/02/1944	3, Résidence Clair Logis	22468 Saint-Thélo	TF
M.	RAULT	Daniel	31/12/1951	6, Résidence Clair Logis	22469 Saint-Thélo	TF
M.	RIBOT	Joël	12/02/1969	Le Clézio	22470 Saint-Thélo	TF
M.	RAULT	Gildas	06/01/1958	Launay	22471 Saint-Thélo	TF
M.	RAULT	François	31/08/1955	Les Saint-Anges	22472 Saint-Thélo	TF
Mme.	SOHIER	Corinne	04/05/1976	La Ville au Gall	22473 Saint-Thélo	TF

Fait à Saint-Thélo, le 20/05/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Paul DUAULT

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL